



Communauté de Communes Sud Alsace Largue

7, rue de Bâle
68 210 DANNEMARIE
Tél. : 03.89.07.24.24

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2022

Sommaire

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	3
1. LOCALISATION	3
2. GEOGRAPHIE	3
3. LES COMPETENCES	4
ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	6
3.1. <i>Les collectes en porte à porte</i>	7
3.2. <i>Les collectes en apport volontaire</i>	8
3.3. <i>Les collectes en centre de valorisation</i>	8
BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DES DIFFERENTES COLLECTES	9
1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES	9
1.1. <i>Données techniques</i>	9
1.2. <i>Données financières</i>	10
2. COLLECTE SELECTIVE	11
2.1. <i>Données techniques</i>	11
2.2. <i>Données financières</i>	12
3. COLLECTE DU VERRE	14
3.1. <i>Données techniques</i>	14
3.2. <i>Données financières</i>	15
4. LES AUTRES COLLECTES.....	16
4.1. <i>Anciennes modalités</i>	16
4.2. <i>Nouvelles modalités : le centre de valorisation intercommunal</i>	17
4.3. <i>Biodéchets et végétaux</i>	19
5. RATIOS GLOBAUX.....	20
6. SYNTHESE DES MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE	21
7. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION	22
FINANCEMENT DU SERVICE	23
1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	23
2. LES MONTANTS FACTURES EN 2022	23
3. LES RECETTES COMPTANT POUR L'ANNEE 2022	24
3.1. <i>Fonctionnement des recettes issues des éco-organismes</i>	24
3.2. <i>Fonctionnement des autres recettes</i>	25
RESULTAT.....	26

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1. LOCALISATION

La communauté de communes Sud Alsace Largue est l'un des 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département du Haut Rhin. La 5^{ème} communauté de communes par sa population. Elle est située dans le Pays du Sundgau à la limite avec le Territoire de Belfort et le Canton du Jura en Suisse.

2. GEOGRAPHIE

D'une superficie de 230 km², la communauté de communes est comprise dans la vallée de la Largue depuis Pfetterhouse jusqu'à Balschwiller ainsi que les communes situées sur les rives du Soultzbach, du Traubach jusqu'à la limite avec l'autoroute A36. Elle est également traversée par le canal du Rhône au Rhin.

La population totale de la communauté de communes est de 22 760 réparties sur 44 communes comme suivant :

Communes	Nombre d'habitants	Communes	Nombre d'habitants
Altenach	393	Hindlingen	630
Ballersdorf	833	Largitzen	328
Balschwiller	747	Magny	305
Bellemagny	168	Manspach	545
Bernwiller	1 225	Mertzen	206
Bréchaumont	417	Montreux-Jeune	386
Bretten	187	Montreux-Vieux	915
Buethwiller	284	Mooslargue	415
Chavannes-sur-l'Etang	718	Pfetterhouse	989
Dannemarie	2 298	Retzwiller	714
Diefmatten	303	Romagny	285
Eglingen	381	Saint-Cosme	84
Elbach	255	Saint-Ulrich	312
Eteimbès	383	Seppois-le-Bas	1 418
Falkwiller	217	Seppois-le-Haut	515
Friesen	657	Sternenberg	158
Fulleren	353	Strueth	346
Gildwiller	274	Traubach-le-Bas	467
Gommersdorf	382	Traubach-le-Haut	616
Guevenatten	143	Ueberstrass	388
Hagenbach	759	Valdieu-Lutran	434
Hecken	529	Wolfersdorf	384

3. LES COMPÉTENCES

À la suite de la loi NOTRe, la compétence sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés fait partie des compétences obligatoires.

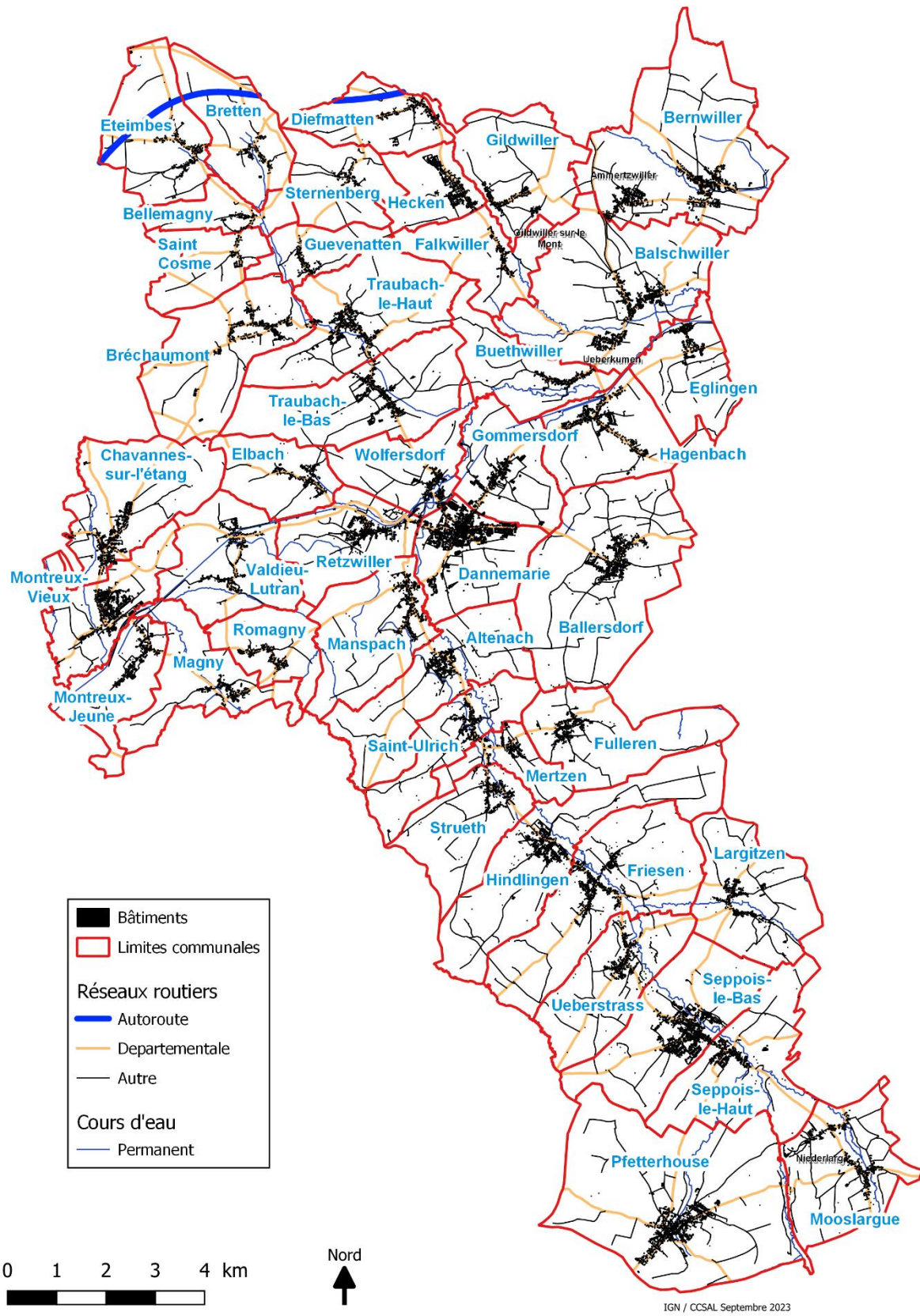
La compétence « collecte » est exercée directement par la collectivité par prestation de services.

Concernant les traitements, la collectivité adhère au SM4 pour les traitements spécifiques suivants :

- Incinération des OMR à BOUROGNE (Délégation au SERTRID via le SM4).
- Compostage des biodéchets collectés au SM4 dans le centre d'Aspach-Michelbach

Pour les autres traitements, relevant des spécificités de marchés, les destinations sont définies dans le cadre réglementaire des marchés.

Le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue



ORGANISATION DE LA COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des collectes sont harmonisées sur le territoire de la communauté de communes à l'exception de la collecte des biodéchets alimentaires.

Pendant le premier semestre 2022, les collectes d'encombrants étaient encore réalisées avec le système de la tri-mobile et des collectes en apport volontaire et en porte à porte. Depuis le 10 octobre et l'ouverture du centre de valorisation intercommunal, la collecte des déchets encombrants est désormais unifiée.

La Communauté de Communes a en régie la distribution, la livraison et la maintenance des bacs sur l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes est intervenue 1673 fois pendant l'année 2022 pour retirer, échanger ou attribuer des bacs. Les autres interventions sont réalisées en prestation.

Les prestataires de la communauté de communes sont les suivants pour les collectes du quotidien

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – pesée + levée Porte à porte	Collecte par Eco-Déchets Traitement via le SM4
Recyclables	Bac jaune Porte à Porte	Collecte par Eco-Déchets Traitement par SCHROLL
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL

Les prestataires de la communauté de communes sont les suivants pour les collectes au centre de valorisation intercommunal et des plateformes de déchets verts.

Prestations	Modalités de traitement	Prestataire
Articles de sport et de loisirs	Recyclage et CSR	Ecologic
Bois	Recyclage	ROELLINGER (Dietwiller)
Branchages du centre de valorisation	Valorisation énergétique	Divers exutoires
Cartons	Recyclage	COVED (Richwiller)
DDS (Toxiques) Filière Eco	Recyclage et valorisation énergétique	EcoDDS
DDS (toxiques) Hors filières	Recyclage et valorisation énergétique	TREDI (Hombourg)
DEEE	Recyclage	EcoSystem
Ferraille	Recyclage	Derichebourg (Illzach)
Gravats transport et traitement	Recyclage	EMBERGER (Strueth)

Prestations	Modalités de traitement	Prestataire
Huile minérale	Recyclage	Grandidier (Réhaincourt)
Huile végétale	Méthanisation	HoplaGaz (Gommersdorf)
Laine de Verre	Recyclage	SCHROLL (Pfastatt)
Lampes et ampoules	Recyclage	EcoSystem
Location et transport des bennes du centre de valorisation	/	SCHROLL (Pfastatt)
Mobilier	Recyclage et CSR	EcoMaison
Piles	Recyclage	Corepile
Plastiques durs	Recyclage	COVED (Richwiller)
PVC	Recyclage	COVED (Richwiller)
Textiles	Réemploi, recyclage et valorisation éner.	Relais Est (Wittenheim)
Tonte du centre de valorisation	Méthanisation	JetzaGaz (Traubach-le-Bas) et HoplaGaz (Gommersdorf)
Traitement des incinérables	Combustible solide de récupération (CSR)	SCHROLL
Traitement du plâtre complexe	Recyclage	SCHROLL (Pfastatt)

3.1. Les collectes en porte à porte

Les entreprises assimilées à des ménages sont astreintes aux mêmes règles que les ménages à savoir limitées par la contenance du bac OMR et pour la collecte des recyclables aux indications réglementaires du calendrier.

3.1.1. Produits résiduels des ménages

Chaque foyer est équipé d'un bac noir à couvercle orange pour la collecte des produits résiduels.

Les bacs de 140 litres sont proposés prioritairement aux ménages composés de 1 à 3 personnes, les 240l aux foyers de 4 à 6 personnes et aux petits producteurs (professionnels, collectivités, associations). Les 360l sont distribués pour les foyers de 7 personnes et +, à certains professionnels assimilés aux ménages, aux communes pour des sites spécifiques et aux associations lors de manifestations. Enfin les 660l ne sont distribués que pour les non particuliers.

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer à chaque foyer le nombre de vidage et le poids des produits résiduels pris en charge par le service.

La collecte est effectuée **une fois par quinzaine**, par la société Eco-Déchets, avec une benne à ordures ménagères équipée de la pesée embarquée et d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

3.1.2. La collecte sélective

La collecte sélective est en multimatériaux depuis le 1^{er} janvier 2022. Cela implique que les papiers/cartons sont collectés en mélange avec les emballages plastiques, en métal ou en brique. De plus, la collectivité est passée intégralement en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2022 également.

Ce flux est collecté en benne à ordures ménagères classique par la société Eco-Déchets, **une fois par semaine**.

3.2. Les collectes en apport volontaire

3.2.1. Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 86 conteneurs d'apport volontaire pour les 22 760 habitants, soit un conteneur pour 265 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur les centres de transit situés à Dietwiller ou à Baldersheim (68), avant d'être rechargé puis transporté vers l'exutoire à Saint Mene (88)

3.2.2. Les produits végétaux

La collectivité met à disposition des habitants, des bennes de 30 m³ ou un espace de stockage à plat sur 26 sites communaux pour la collecte des produits verts issus notamment de l'entretien des jardins.

La société AGRIVALOR est chargée de la collecte et du traitement des produits collectés afin de les transformer en compost.

3.2.1. Les textiles

Les administrés de la collectivité ont également la possibilité de déposer leurs textiles usagés dans les 29 bornes réparties sur le territoire. Cette collecte est gérée conjointement avec des associations ou des entreprises d'insertion.

3.3. Les collectes en centre de valorisation

Le centre de valorisation a ouvert ses portes le 10 octobre 2022 aux particuliers et aux communes et le 1^{er} janvier 2023 aux professionnels qui sont domiciliés ou qui ont un chantier sur l'une des 44 communes de la communauté de communes.

Le site est situé au 10 rue Gilardoni 68210 Retzwiller. Il est ouvert aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires d'été (01/04 – 30/09)	9h-12h / 14h-18h	Fermé	9h-12h / 14h-18h	14h-18h	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Horaires d'hiver (01/10 – 31/03)	9h-12h / 14h-17h	Fermé	9h-12h / 14h-17h	14h-17h	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-17h

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DES DIFFERENTES COLLECTES

1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES

1.1. Données techniques

Les produits résiduels ménagers sont collectés puis acheminés à l'usine d'incinération des ordures ménagères située à Bourogne (90). Les données de tonnage sont issues de l'ensemble des vidages de l'année 2022.

OMR	2022	Ratio en kg/hab.an	Evolution sur 1 an
CCSAL	1217.6 t	53.50 kg	- 316 tonnes (-13.9kg/hab)

SINOE, le site de l'ADEME, présente les ratios de collecte à différents niveaux territoriaux. Le tableau suivant établit le comparatif entre les ratios de la CC Sud Alsace Lorgue, du Haut-Rhin et national :

	CCSAL	Grand Est*	Haut-Rhin*	France**
Ratio de collecte des OMr en kg/hab.an	53.5 kg	210kg	178kg	248kg

*données 2019

L'évolution des tonnages collectés est la suivante :

OMR	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CCSAL	1 418,7	1433,5	1441,7	1524,0	1533,6	1217.6

L'année 2022 a connu une très forte baisse de la collecte des ordures ménagères résiduelles (-21% par rapport à 2021). Plusieurs éléments expliquent cette forte baisse :

- Passage en extension des consignes de tri de l'ancien secteur Nord (2/3 du territoire)

Avec la mise en place des extensions de consignes de tri, une partie des emballages déposés dans le bac des ordures ménagères sont désormais mis dans le bac des recyclables.

- Suppression totale du télétravail obligatoire.

Le tonnage avait augmenté ces dernières années en lien avec la mise en place du télétravail lors des phases de confinement. L'année 2022 est la première année post-COVID avec aucune mise en place de confinement ce qui a fait baisser la consommation au sein des foyers du territoire.

- Modification des comportements de consommation

L'ensemble des collectivités ont connu une baisse sensible de la production de produits résiduels ménagers qu'elles soient en redevance ou à la taxe. Ceci est expliqué par une modification des comportements de consommation induisant moins de déchet.

1.2. Données financières

La collecte des produits résiduels ménagers est effectuée depuis le 1^{er} janvier 2022 par la société Eco-Déchets.

Le traitement des produits résiduels ménagers est réalisé en lien avec le SM4 qui fixe annuellement les prix de traitement.

1.2.1. Cout de collecte des produits résiduels ménagers

Voici l'historique du cout de collecte des produits résiduels ménagers :

	2019	2020	2021	2022
Couts de collecte	342 659 €	363 857 €	374 091 €	215 552 €

La hausse progressive des couts entre 2019 et 2021 s'explique par l'augmentation des tonnages collectés et de la facturation qui était en lien avec le nombre de tonnes collectées. La forte baisse des couts de collecte en 2022 s'explique par la mise en concurrence du prestataire historique mais surtout par une modification des modalités de facturation pour ne prendre en compte que la population légale en vigueur sur la collectivité et non plus le tonnage.

1.2.2. Cout de traitement des produits résiduels ménagers

Voici l'historique du cout du traitement des produits résiduels ménagers :

	2019	2020	2021	2022
Couts de traitement	201 818 €	217 070 €	214 499 €	161 688 €

Le SM4 facture le traitement des OMR avec un cout à la tonne. Malgré une augmentation du prix à la tonne en 2022, la forte baisse des tonnages a entraîné une baisse des couts de traitement.

1.2.3. Recettes liées aux produits résiduels ménagers

La collecte et le traitement des produits résiduels ne donnent pas lieu à des recettes. Les seules recettes liées aux produits résiduels viennent des soutiens de l'éco-organismes CITEO pour soutenir les mâchefers résultant de l'incinération des produits résiduels et des refus de tri dans lesquels se trouvent des éléments métalliques.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des soutiens pour les produits résiduels et les refus de tri :

	2019	2020	2021	2022
Soutien CITEO	8 295 €	5 745 €	13 092 €	6 745 €

1.2.4. Synthèse des couts et des recettes des produits résiduels ménagers

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des dépenses de prestation et des recettes associées

	Dépenses	Recettes
Produits résiduels 2022	377 240 €	6 745 €

A noter qu'il s'agit uniquement des dépenses des prestations et des recettes des organismes externes. Cette synthèse n'inclut pas l'investissement (bacs) ou les dépenses annexes tels que les salaires des agents du service, de la distribution des bacs ou de la gestion informatique. Elle n'inclut également pas la facturation qui est due par chaque foyer en fonction de ces levées et de ces pesées

2. COLLECTE SELECTIVE

2.1. Données techniques

Le tableau ci-dessous présente les tonnages collectés en 2022, ainsi que la comparaison des ratios de la collectivité, aux ratios du Haut-Rhin et de la France :

	Tonnages 2022	Ratio 2022 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2019 kg/hab.an	Ratio Grand Est 2019 kg/hab.an	Ratio France 2019 kg/hab.an
CCSAL	2084.1 t	91.6 kg	72 kg	57 kg	50 kg

Sur les dernières années, les évolutions suivantes ont pu être observées :

Tonnage 2015	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022
1 779,7	1 935,0	1975,0	2027,0	2003,7	2042,0	2084,1

La collectivité a connu une hausse des tonnages en 2017 à la suite de la mise en place des extensions de consignes de tri sur 1/3 des habitants du territoire. La hausse a ensuite été régulière avant une baisse en 2020.

L'année 2020 a vu une baisse des tonnages en lien avec la forte baisse de la collecte des papiers/cartons chez les entreprises qui ont été fermées une partie de l'année. Même si dans le même temps le tonnage des ménages restés à domicile a augmenté, cela n'a pas suffi à compenser la baisse liée aux papiers/cartons. L'année 2021 a cumulé la réouverture de

l'ensemble des entreprises et un fort tonnage lié aux périodes de confinement encore existantes.

La hausse de 2022 s'explique par la mise en place des extensions de consignes de tri sur le secteur qui n'était pas encore concerné (soit 2/3 du territoire)

2.2 Données financières

La collecte des recyclables est réalisée par l'entreprise Eco-Déchets depuis le 1^{er} janvier 2022. Le tri des recyclables est confié à l'entreprise Schroll à Pfastatt (68) pour l'ensemble de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2022

2.2.1 Cout de collecte des recyclables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cout de la collecte des recyclables :

	2019	2020	2021	2022
Couts de collecte	452 194 €	453 501 €	455 423 €	470 102 €

Comme pour les produits résiduels, l'année 2022 a vu le changement de prestataire de collecte à la suite d'un nouveau marché public. Ce nouveau marché a mis en place une augmentation de fréquence sur 1/3 du territoire.

Les 12 communes de la vallée de la Largue qui étaient collectées toutes les deux semaines en 2021 le sont aujourd'hui de façon hebdomadaire. Malgré ce doublement de la fréquence de collecte sur ce secteur, nous remarquons que le cout de collecte n'a que très peu évolué (+3%) grâce à la mise en concurrence dans le cadre du nouveau marché alors même qu'une partie de cette hausse est due à l'inflation du second semestre.

2.2.2. Cout de tri des recyclables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des couts du tri des recyclables :

	2019	2020	2021	2022
Couts de tri	287 297€	286 407€	288 762 €	379 252 €

Jusqu'en 2021, seul 1/3 du territoire de la collectivité était en extension de consignes de tri (tri de l'ensemble des emballages plastiques). Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble de la collectivité est passée à l'extension. C'est ce qui explique la forte hausse du cout de tri en 2022 (+31%). Le tri de l'ensemble des emballages en plastique demande des investissements lourds sur les centres de tri qui se répercutent sur le cout de tri à la tonne demandé par notre prestataire.

2.2.3. Cout de traitement des refus de tri

Les refus de tri sont tous les objets que les habitants ont mis dans leur bac de recyclables alors qu'ils ne correspondent pas aux consignes de tri. Il peut s'agir d'objet en plastique (sceau, stylo, jeu et jouets...) mais également de toute sorte d'erreurs volontaires ou non (textiles, ordures ménagères, restes alimentaires...).

Ces refus sont facturés deux fois à la collectivité : une fois pour le tri car ils ont été collectés dans les bacs de recyclage et une seconde fois pour leur élimination en incinération alors que si ces objets avaient été directement mis dans le bac d'ordures ménagères, la collectivité n'aurait été facturée que pour leur élimination.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des couts des refus de tri. Il ne s'agit ici que du cout de l'élimination, le cout de tri étant inclus avec l'ensemble des tonnes collectés.

	2019	2020	2021	2022
Couts de traitement des refus de tri	56 808 €	61 454 €	66 335 €	70 018 €

L'augmentation des couts de refus de tri est directement corrélée à l'augmentation des refus de tri au sein des collectes de recyclables, la hausse du cout en 2022 est aussi liée à l'inflation des prix. Le taux de refus était de 18.2% en 2019, 19.7% en 2020, 23.2% en 2021 et 19.5% en 2022.

2.2.4. Recettes liées aux recyclables

Il existe deux types de recette liées à la collecte et au tri des recyclables :

- La revente des matériaux qui sont rachetés par les entreprises qui vont les utiliser comme nouvelle matière première
- Le soutien de l'Eco-organisme CITEO qui soutient à la tonne expédiée des centres de tri les différents matériaux

a. La revente des matériaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes issus de la revente des matériaux

	2019	2020	2021	2022
Recettes de revente des matériaux	186 637 €	78 275 €	85 360 €	205 329 €

Alors que les cours de revente étaient assez stables jusqu'à la première moitié de 2019, ceux-ci ont fortement baissé du second semestre 2019 jusqu'à la fin de l'année 2021.

De décembre 2021 à juillet 2022, avec la forte augmentation du cours des matières premières, la revente des emballages et du papier/carton a permis d'améliorer les recettes de la collectivité. Cette embellie a été de très courte durée car les prix de rachat ont de nouveau subi une forte baisse à compter du mois d'aout 2022 et qui s'est poursuivi en 2023.

b. Le soutien de l'Eco-organisme CITEO

CITEO est l'éco-organisme qui soutient les collectivités en fonction du nombre de tonnes de chaque matière qu'elles expédient aux filières de recyclage.

Ce soutien est permis grâce à l'écotaxe qui est mise en place sur chaque emballage vendu en France et sert à favoriser le tri et donc le recyclage.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du soutien de l'Eco-organisme à la collectivité en lien avec les tonnages collectés :

	2019	2020	2021	2022
Soutien CITEO	337 073 €	271 390 €	362 579 €	276 129 €

La baisse des soutiens matières CITEO en 2022 est principalement liée aux problèmes rencontrés en fin d'année 2022 pour l'export des plastiques en usine de recyclage.

Avec l'effondrement des cours des matières plastiques sur les 6 derniers mois de 2022, le centre de tri n'a pas eu la capacité de trouver des repreneurs pour l'ensemble des matières triées en 2022. CITEO ne soutenant que les tonnages expédiés, cela explique cette baisse de soutien. Ces tonnes en stock ont été expédiées sur les premiers mois de 2023 et seront donc soutenues sur l'année 2023.

2.2.5. Synthèse des coûts et des recettes des recyclables

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des dépenses de prestation et des recettes associées

	Dépenses	Recettes
Recyclables 2022	919 372 €	481 458 €

A noter qu'il s'agit uniquement des dépenses des prestations et des recettes des organismes. Cette synthèse n'inclut pas l'investissement (bacs) ou les dépenses annexes tels que les salaires des agents du service, de la distribution des bacs ou de la gestion informatique. Elle n'inclut pas également la facturation qui est due par chaque foyer (abonnement qui finance en partie la collecte des recyclables)

3. COLLECTE DU VERRE

3.1. Données techniques

Le verre est collecté dans les 80 bornes d'apports volontaires présentes dans le territoire par l'entreprise RECYCAL qui a été attributaire du nouveau marché public au 1^{er} janvier 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages depuis 2017 et un comparatif avec les collectivités du Haut-Rhin et de la région Grand Est.

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Ratio 2022 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio Grand Est 2020 kg/hab.an
CCSAL	1 001,7	1008,5	1019,1	1097,3	1050,3	1063,4	46,7 kg	49 kg	40 kg

Excepté pendant l'année 2020 qui a été record en lien avec le télétravail et les périodes de confinement, la hausse régulière des tonnages d'années en années se confirme en 2022 avec une augmentation de 13 tonnes de collecte en 2022 soit +0.5kg/hab.

3.2. Données financières

3.2.1. Coûts de collecte du verre

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des coûts de collecte du verre :

	2019	2020	2021	2022
Coûts de collecte du verre	62 404 €	67 239 €	63 312 €	66 752 €

La facturation de la collecte du verre étant à la tonne, l'évolution des prix dépend essentiellement du tonnage collecté d'où l'augmentation des coûts de collecte en 2020. En 2022, les coûts de collecte ont également augmenté en lien avec l'inflation et notamment le prix du gazole.

3.2.2. Recettes liées au verre

Il existe deux types de recettes liées au verre :

- La revente du verre qui est racheté par les entreprises qui vont les utiliser comme nouvelle matière première
- Le soutien de l'Eco-organisme CITEO qui soutient à la tonne expédiée aux entreprises de recyclage

a. La revente des matériaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes liées à la collecte du verre

	2019	2020	2021	2022
Recette de revente du verre	32 037 €	23 340 €	16 648 €	28 060 €

Le prix de rachat est à la tonne. Après une évolution très lente des prix jusqu'en 2019, le prix de rachat a été divisé par deux au second semestre 2020 avant de remonter en cours d'année 2022.

b. Le soutien de l'Eco-organisme CITEO

CITEO est l'éco-organisme qui soutient les collectivités en fonction du nombre de tonnes de chaque matière qu'elles expédient aux filières de recyclage.

Ce soutien est permis grâce à l'écotaxe qui est mis en place sur chaque emballage vendu en France et sert à favoriser le tri et donc le recyclage.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du soutien de l'Eco-organisme à la collectivité :

	2019	2020	2021	2022
Soutien CITEO	9 374€	9 825 €	9 538 €	10 759 €

3.2.3. Synthèse des couts et des recettes du verre

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des dépenses de prestation et des recettes associées

	Dépenses	Recettes
Verre 2022	66 752 €	38 819 €

A noter qu'il s'agit uniquement des dépenses des prestations et des recettes des organismes et de la revente.

Cette synthèse n'inclut pas l'investissement (conteneurs) ou les dépenses annexes telles que les salaires des agents du service ou le lavage annuel. Elle n'inclut pas également la facturation qui est due par chaque foyer (abonnement qui finance en partie la collecte du verre)

4. LES AUTRES COLLECTES

Exceptionnellement, le rapport d'activité 2022 sera divisé en deux parties pour tout ce qui traite des encombrants. Comme indiqué précédemment, l'année 2022 a été une année de transition entre une continuité des anciennes collectes jusqu'en mai et l'ouverture du centre de valorisation le 10 octobre. Les tonnages des deux modalités de collecte seront donc distingués.

4.1. Anciennes modalités

4.1.1. Collecte des encombrants

Les tonnages présentés concernent la collecte en point d'apport volontaire (tri-mobile) et les collectes effectuées en porte à porte.

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022 sur 5 mois
Secteur Nord	626,1 t	598,6 t	724,0 t	522,30	593,1	182.06

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022 sur 5 mois
Secteur Sud	290,1 t	326,6 t	352,6 t	365,54	383,2	95.7
Total	916,2 t	925,2 t	1076,6 t	887,84	976,3	277.76

En 2020, la forte baisse du secteur Nord a été due aux périodes de fermeture de la Tri Mobile tandis que les collectes du secteur Sud n'ont pas été impactées. Les tonnages sont remontés en 2021 sur le secteur Nord sans pour autant atteindre les années précédentes. A l'inverse les collectes du secteur Sud ont continué leur progression en termes de tonnage.

L'année 2022 ne peut pas être comparée aux années précédentes en termes de tonnages mais il peut cependant être noté qu'il n'y a pas eu d'afflux massif en nombre de passage à la tri mobile ou en nombre de tonnes pour la collecte en porte à porte lors des dernières éditions.

4.1.1. Collecte des DEEE, des toxiques et des textiles

Lors du premier semestre, il y a eu deux collectes de DEEE. Une collecte à Retzwiller en février et une collecte à Seppois le Bas en avril. Au total, 9.79 tonnes de DEEE ont été collectés soit environ 40% des tonnages constatés les années précédentes sur un semestre.

Comme pour les encombrants, il n'a ici pas non plus été constaté d'afflux massif en lien avec l'arrêt provisoire des collectes le temps de l'ouverture du centre de valorisation.

Aucune collecte de toxiques n'a eu lieu en 2022 avant l'ouverture du centre de valorisation.

Les textiles sont également collectés dans certaines communes. Il a été collecté 84.7 tonnes de vêtements en 2022 en forte baisse (hors CVI) par rapport aux années précédentes. Nous avons collecté 148 tonnes en 2021 et 155 tonnes en 2020.

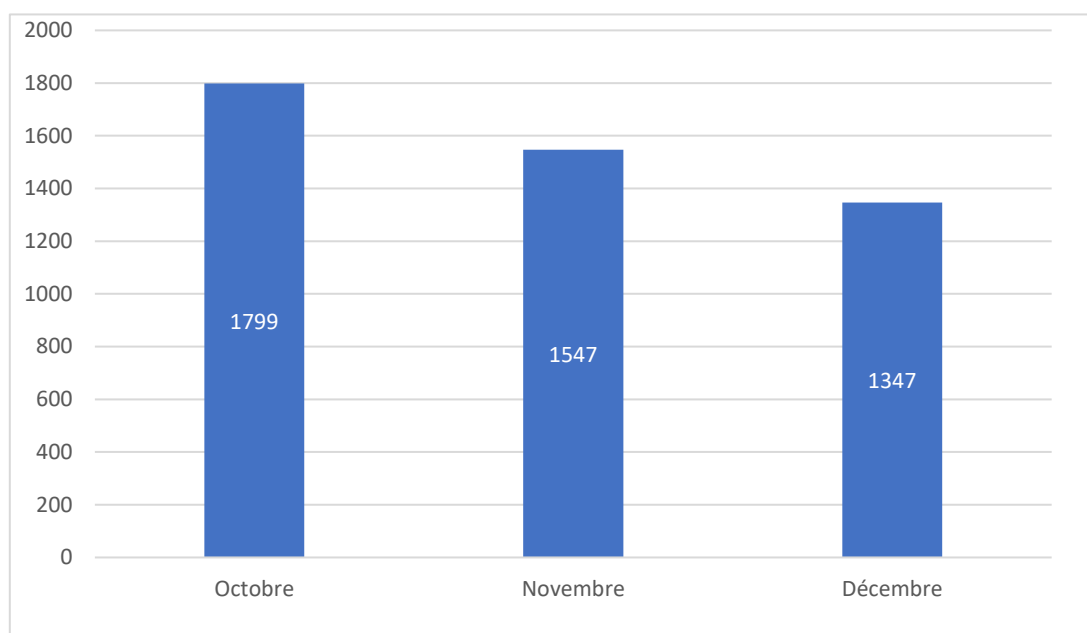
4.2. Nouvelles modalités : le centre de valorisation intercommunal

Le centre de valorisation intercommunal a ouvert ses portes le lundi 10 octobre 2022. L'ensemble des informations présentées sont donc pour la période du 10 octobre au 31 décembre 2022

4.2.1. La fréquentation

Le site a ouvert à l'automne soit au démarrage de la période généralement la plus calme sur un centre de valorisation. Si le mois d'octobre est encore assez fréquenté, surtout la première année avec l'effet d'ouverture, la fréquentation a régulièrement baissée au fur et à mesure de l'arrivée de l'hiver.

Le site a connu 4693 passages entre le 10 octobre et le 31 décembre 2022 réparti comme suivant :



4.2.2. Les tonnages collectés

Lors de ces 2.5 mois d'ouverture, 618.20 tonnes ont été collectés et expédiés. Certaines filières n'apparaissent pas dans le graphique car aucune évacuation n'a eu lieu sur l'année 2022.

Matière	Tonnage	Matière	Tonnage
Gravats	134.7	PVC	3.6
Bois	105.1	Huisseries	3.4
Mobilier	94.1	Huile minérale	2.8
Incinérables	89.9	Textiles	2.6
Métaux	39.9	Sport et loisirs	2.2
DEEE	32.5	Laine de verre	1.9
Plâtre	31.6	Batteries	1.8
Plastiques durs	19.6	PSE/films	1.7
Toxiques	15.3	Piles	0.9
Carton	14.4	Ampoules / néons	0.2
Pneus	10.9	Radiographies	0.1
Tonte	9.1		

4.2.3. Les données financières

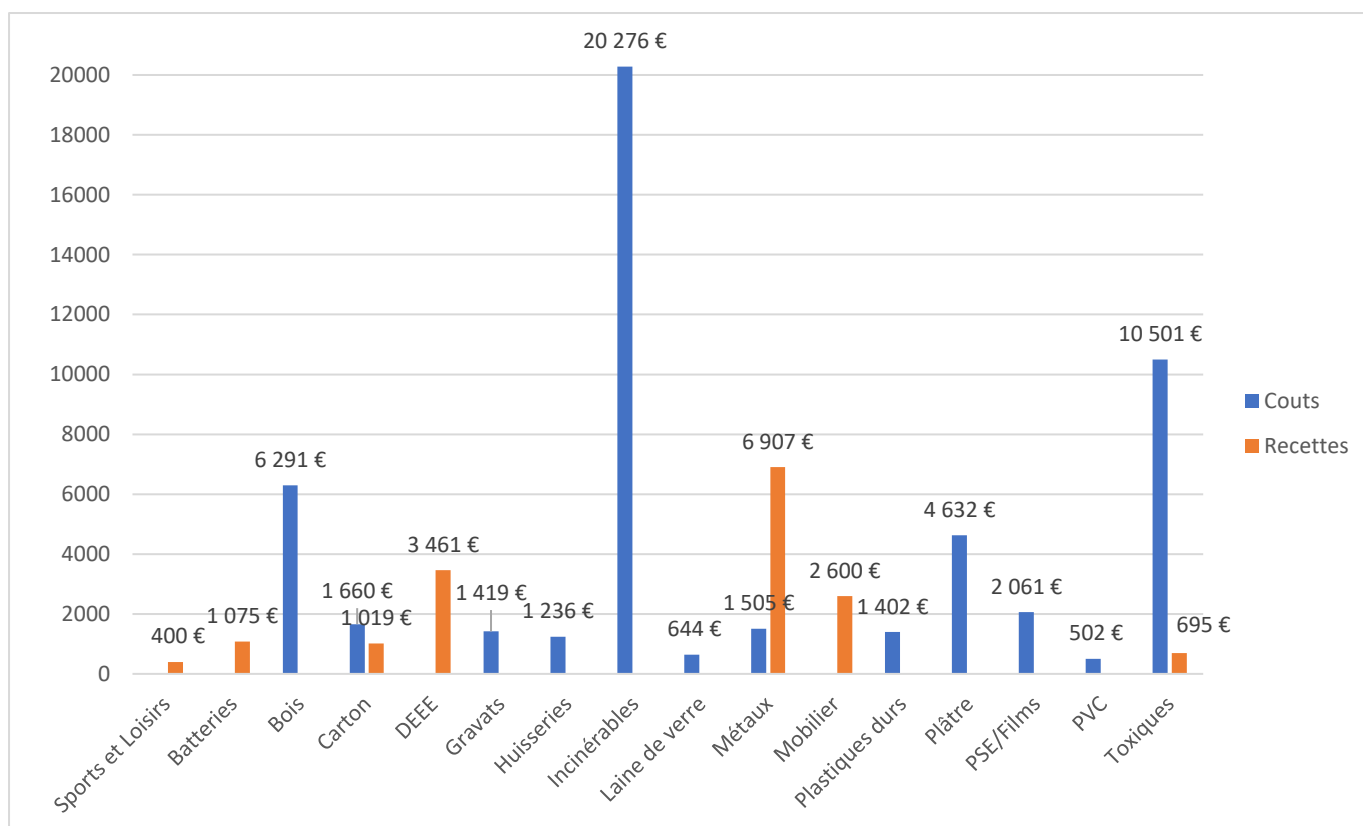
Il existe deux types de recette liées au centre de valorisation :

- La revente de la matière qui est racheté par les entreprises qui vont les utiliser pour créer de nouveaux objets

- Le soutien des Eco-organismes qui soutiennent à la tonne ou qui financent la collecte et le transport vers les filières de recyclage.

Le graphique ci-dessous présente les dépenses et les recettes par filière. Cette synthèse n'inclut pas l'investissement (construction du site) ou les dépenses annexes tels que les salaires des agents ou les dépenses de fonctionnement du site. Elle n'inclut également pas la facturation qui est due par chaque foyer (abonnement qui finance en partie le fonctionnement du centre de valorisation)

Certaines filières n'impliquent aucun cout ni aucune recette directe pour la collectivité (huiles, piles, radiographies...), elles n'apparaissent donc pas sur ce graphique.



4.3. Biodéchets et végétaux

4.3.1. La collecte et le traitement des biodéchets

Actuellement la collecte des biodéchets n'est proposée que sur 11 communes, les tonnages suivants ont été collectés en 2022 :

Biodéchets	2018	2019	2020	2021	2022	Ratio 2022 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio France 2020 kg/hab.an
Tonnage sur les 11 communes	298,7	273,9	306,2	311,9	293,4	45.1 kg	53 kg	41 kg

Tout comme l'augmentation des ordures ménagères résiduelles, l'augmentation de la collecte des biodéchets est en corrélation avec la mise en place du confinement et le développement du télétravail tant en 2020 qu'en 2021. La baisse en 2022 s'explique par l'arrêt de la collecte sur la commune de Fulleren et par la suppression totale des périodes de confinement.

La collecte et le traitement des biodéchets n'engendrent aucune recette. En 2022, la collecte a coûté 38 148€ et le traitement des biodéchets par le SM4 22 022€. La gestion des biodéchets a donc un coût pour la collectivité de 60 170€ auxquels s'ajoute l'achat des sacs kraft et des bio-seaux.

4.3.2. La collecte et le traitement des déchets verts (hors CVI)

Pour les végétaux déposés en apport volontaire sur les plateformes communales du territoire, les tonnages suivants ont été collectés sur les dernières années :

Produits végétaux	2018	2019	2020	2021	2022	Ratio 2022 kg/hab.an
CCSAL	4076.4	3892.9	3748.8	4673,7	3638,5	160.5 kg

L'année 2021 a connu une très forte hausse des tonnages de déchets verts collectés sur les 26 plateformes du territoire communautaire (+24.7%). Cette forte hausse est en lien avec les périodes très humides que nous avons connu. L'année 2022 qui a été caractérisée par des périodes de sécheresse a vu le tonnage global de collecte diminuer.

La collecte et le traitement des déchets verts n'engendrent aucune recette. En 2022, la collecte et le traitement des déchets verts collectés en dehors du centre de valorisation ont coûté 193 350€. Ce coût ne comprend pas les coûts indirects (achat des bennes...).

5. RATIOS GLOBAUX

Le tableau suivant récapitule les ratios des différents produits :

	Ratio CCSAL 2021 kg/hab.an	Ratio CCSAL 2022 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio France 2021 kg/hab.an
Produits Ménagers Résiduels	67.4	53,5		
Collecte sélective	89,8	91,6		
Verre	46,2	46,7		
Autres*	42,9	39,8		

	Ratio CCSAL 2021 kg/hab.an	Ration CCSAL 2022 kg/hab.an	Ratio Haut- Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio France 2021 kg/hab.an
Biodéchets**	47,6	45,1		
Produits végétaux	205,5	160,50		
Total	463,1	437,2	586	583

*Collectes en apport volontaire et en porte à porte des 5 premiers mois et les apports du centre de valorisation à compter du 10 octobre 2022

**Ratio uniquement sur les 11 communes collectées

Le faible ratio de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produit dans le territoire de la communauté de communes en 2021 est principalement dû au fait que les collectes d'encombrants et de DEEE ont été réalisées ponctuellement dans l'année.

En 2022, la baisse du ratio est principalement causée par la baisse de collecte des déchets verts sur les plateformes. Le ratio « autres » est resté stable car même si les tonnages collectés avec le centre de valorisation sur 2.5 mois ont été plus importants que les années précédentes, l'absence de collecte entre le 1^{er} juin et le 10 octobre 2022 a fortement limité le nombre de tonnes collectés sur un an. En 2023, avec une année complète d'ouverture du centre de valorisation, ce ratio devrait augmenter sensiblement.

6. SYNTHÈSE DES MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le tableau suivant présente les coûts 2022 des prestations de service effectuées sur la communauté de communes :

Poste	Dépenses 2022
Collecte des produits résiduels ménagers	215 552 €
Incinération des produits résiduels ménagers*	161 688 €
Collecte des recyclables	470 102 €
Tri des recyclables	379 252 €
Collecte du verre	70 018 €
Collecte, transport et traitement des produits végétaux	193 350 €
Tri mobile et encombrants jusqu'au 31/05/23*	88 446 €
Centre de valorisation à compter du 10/10/23	52 129 €
Montant total	1 630 537 €
Cout à l'habitant	71,68€/hab.

* TGAP incluse

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution du cout total des prestations et le cout par habitant depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
Cout des prestations	1 865 970 €	1 970 222 €	1 966 865 €	2 046 357 €	1 630 537 €
Cout à l'habitant	82,96€/hab.	87.37€/hab.	86.68€/hab.	90.07€/hab.	71.68€/hab.

La baisse des coûts en 2022 est due au retour à la normale du tonnage des déchets verts et à l'absence de collecte de type encombrants entre le 1^{er} juin et le 10 octobre 2022. Il est attendu que les coûts remontent en 2023 avec le centre de valorisation intercommunal ouvert toute l'année.

7. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION

La compétence sur le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles a été déléguée au SM4. En plus des coûts de traitement des produits résiduels, la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle. Le montant payé au SM4 est indiqué dans le tableau suivant :

Postes	Montants
COTISATION SM4 2022	69 106 €
Coût rapporté à l'habitant	3.03 €/hab.

FINANCEMENT DU SERVICE

1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) + (kg collectés x prix au kg)

Postes		Tarifs
Part fixe annuelle	Pour les particuliers	124.00 €
	Pour les collectivités	153.00 €
	Pour les entreprises	203.00 €
Part fixe annuelle biodéchets (pour les communes concernées)	Pour les particuliers	25.00 €
Part variable	à la levée	1.21 €/levée
	au kg collecté	0,61 €/kg

2. LES MONTANTS FACTURES EN 2022

Le tableau suivant présente les factures globales émises depuis 2019

	CCSAL
2019	1 466 125 €
2020	1 721 316 €
2021	1 865 079 €
2022	2 163 132 €

La hausse constatée en 2022 provient en partie de la modification des modalités de calcul de la redevance. Le premier semestre 2022 (incluant les pesées et levées 2021) prenant en compte le nouvel abonnement et les anciennes modalités de calcul des levées/pesées applicables jusqu'au 31/12/2021.

A noter que l'abonnement du second semestre 2021 n'a pas été facturé aux habitants des 12 communes du secteur Sud. Lors de la facturation d'octobre 2021, il a été facturé l'abonnement du premier semestre 2021 et lors de la facturation de mars 2022, il a été facturé l'abonnement du premier semestre 2022.

3. LES RECETTES COMPTANT POUR L'ANNEE 2022

Le tableau ci-dessous synthétise les autres recettes perçues par la collectivité

	2019	2020	2021	2022
CITEO	519 069 €	457 941 €	458 814 €	486 143 €
Verre	24 786 €	23 340 €	11 355 €	28 061 €
Collecte sélective	111 653 €	67 502 €	87 236 €	209 703 €
OCAD3E	6 743 €	8 146 €	5 653 €	2 058 €
Eco-TLC	2 209 €	2 227 €	2 229 €	0 €
Eco-Mobilier	3 191 €	4 636 €	3 382 €	3 517 €
Redevance CET	73 522 €	58 253 €	72 977 €	59 053 €
Rachat matériaux CVI	0 €	0 €	0 €	8 424 €
Total	741 177 €	651 554 €	641 646 €	796 959 €

La hausse des recettes en 2022 est principalement liée à l'augmentation des tarifs d'achat des emballages.

3.1. Fonctionnement des recettes issues des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé détenues par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Leurs recettes sont issues des écocontributions payées par les usagers lors de l'achat neuf.

CITEO : Le montant versé est en majorité dû à la tonne d'emballages et de papiers/cartons collectés sur le territoire. Une aide en €/tonne est attribuée pour chacun des différents matériaux (PET clair, PET foncé, aluminium, métal...). Cette aide est bonifiée de 50% si, comme sur notre territoire, le ratio de collecte par habitant est élevé

Ecosystem : Cet opérateur prend en charge la collecte et le traitement des DEEE et apporte une aide financière comprenant une part fixe et un montant en fonction du tonnage collecté

Eco-TLC : Cet éco-organisme prend en charge la collecte et le traitement des textiles et chaussures et apporte une aide financière à la communication en fonction du nombre de lieux de collecte sur le territoire.

Eco-Mobilier : Jusqu'en mai 2022, le montant versé correspondait à une aide sur le traitement des meubles et literies valorisés se trouvant dans les collectes Tri Mobile. Les collectes et bennes d'encombrants n'engendraient pas d'aide de cet éco-organisme sur notre territoire car les encombrants ont été enfouis. Depuis l'ouverture du centre de valorisation, la mise en place des bennes, le transport et la valorisation du mobilier mis dans les bennes est pris en charge financièrement par Eco-Mobilier. Eco-mobilier reverse également un soutien de 20€/tonne de mobilier collecté.

3.2. Fonctionnement des autres recettes

Verre : Il s'agit ici des recettes issues du rachat du verre collecté sur le territoire. Le rachat s'effectue à la tonne. Stable depuis de nombreuses années, il a été divisé par deux avec le COVID à cause de l'effondrement du prix des matières premières et il est remonté ensuite régulièrement en 2022 pour atteindre son niveau d'avant COVID.

Collecte sélective : Il s'agit ici des recettes issues du rachat des matériaux issus des centres de tri. Ce montant est en baisse depuis 2017 avec un cours de rachat à la tonne des matériaux en forte diminution. Diminution qui s'est accentuée en 2020 pour remonter fortement entre décembre 2021 et juillet 2022. Depuis août 2022 le prix de rachat s'est de nouveau effondré, baisse qui se poursuit en 2023.

Redevance CET : La collectivité perçoit de SUEZ une aide financière visant à dédommager les préjudices subits par la présence du site sur son territoire. Cette aide est calculée à la tonne de déchets arrivant sur le site. Elle est donc en baisse régulière à la suite de la forte réduction des tonnes entrantes par la mise en place de nouvelles filières de recyclage.

RESULTAT

Le tableau suivant reprend les montants des coûts de fonctionnement et d'investissement qui avaient été budgétisés et ceux qui ont été réalisés dans le budget annexe OM en 2022.

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement – Dépense		2 709 940.12 €
Fonctionnement – Recette		2 970 008.18 €
Bilan fonctionnement		260 068.06 €
Investissement – Dépense		2 224 784.17 €
Investissement – Recette		1 761 751.33 €
Bilan investissement		-463 032.84 €
Bilan du budget 2022 (hors reports)		-202 964.78 €

L'année 2022 a été singulière de point de vue des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Avec l'arrêt des collectes encombrants au 31 mai et avec l'ouverture du centre de valorisation en octobre, les dépenses liées à la gestion des encombrants ont été moindres que les années précédentes. De plus, l'amortissement du centre de valorisation n'a pas encore été mis en place avec une fin de travaux effectif en 2023.

A l'inverse, avec l'harmonisation des modalités de facturation, la redevance perçue au 1^{er} semestre 2022 a été supérieure aux années précédentes et à ce qui a pu être observé au second semestre augmentant d'autant les recettes.

En investissement, l'année 2022 a surtout été marqué par la construction du centre de valorisation. Avec 60% de subvention pour la construction et qui sont toujours décaissées après le paiement des factures, l'année 2022 s'est terminée sur un déséquilibre des dépenses et des recettes.